

Syensqo annonce l'approbation du prospectus relatif à l'admission des actions Syensqo aux négociations sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris

Bruxelles, Belgique – 16 novembre 2023 – 8:30 CET

Aujourd'hui, Syensqo SA/NV (« Syensqo » ou la « Société ») annonce que l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers a approuvé le prospectus relatif à la cotation et à l'admission de ses actions aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext à Bruxelles et à Paris (le « Prospectus »), en lien avec le projet de séparation de Solvay SA/NV (« Solvay ») en deux sociétés cotées indépendantes – SOLVAY et SYENSQO – dans le cadre de la scission partielle de Solvay.

Sous réserve de l'approbation par les actionnaires de Solvay lors de l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 8 décembre 2023, Syensqo deviendrait une société cotée indépendante et la négociation de ses actions devrait débuter, sur une base conditionnelle à la livraison, sous le symbole « SYENS » sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris le 11 décembre 2023, à l'ouverture des marchés (9h00 CET).

Le Prospectus est composé d'un document d'enregistrement en date du 29 juin 2023, ainsi que d'un supplément au document d'enregistrement, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus en date du 15 novembre 2023. Chaque document constitutif du Prospectus est disponible sur les sites Internet de Syensqo (www.syensqo.com/en/investors/spinoff/documents) et de Solvay (www.solvay.com). Le Prospectus fera également l'objet d'une procédure de passeport auprès de l'Autorité française des marchés financiers.

Informations légales importantes

La séparation envisagée de Solvay et l'Admission sont soumises aux conditions générales de marché et aux conditions de réalisation habituelles, y compris l'approbation par les actionnaires de Solvay lors d'une assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 8 décembre 2023 (ou à une date ultérieure qui sera annoncée par Solvay et la Société), de la scission partielle envisagée de Solvay (la « Scission Partielle »). La Société tiendra le marché informé, le cas échéant, conformément aux lois et réglementations applicables.

Ce communiqué de presse n'est pas un prospectus ou un autre document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus ») ou du Règlement (UE) 2017/1129 en ce qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018, tel qu'amendé (le « Règlement Prospectus du Royaume-Uni ») et l'attribution d'actions de Syensqo aux actionnaires de Solvay dans le cadre de la Scission Partielle envisagée devrait être effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas une « offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus ou du Règlement Prospectus du Royaume-Uni .

Vous devez lire le Prospectus préparé par la Société aux fins de la cotation et de l'admission de ses actions aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext à Bruxelles et à Paris (l'« Admission »). L'approbation du Prospectus par l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions de la Société devant être admises aux négociations sur les marchés réglementés susmentionnés.

Tout investisseur potentiel doit effectuer son investissement uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les actions de la Société.

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de la Société, Solvay ou tout ou partie de l'activité ou des actifs décrits dans le présent document, ou tout autre intérêt, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans toute juridiction en relation avec les transactions décrites dans le présent document ou autrement, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans une quelconque juridiction en contravention avec la loi en vigueur. Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une recommandation à l'attention de tout lecteur.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre l'US Securities Act 1993, tel qu'amendé, et ni Solvay ni la Société n'a l'intention de faire une offre au public de titres aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et les personnes en possession d'un document ou d'une autre information mentionnée dans ce communiqué de presse doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou, (iii) d'autres personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes concernées »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.

Aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait par la Société, Solvay ou l'un de leurs affiliés, actionnaires, administrateurs, conseillers, salariés et représentants ou toute autre personne et aucune certitude ne doit être accordée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité du communiqué de presse ou des opinions qu'il contient ou de toute autre déclaration faite ou censée être faite en rapport avec la Société ou Solvay, à quelque fin que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, toute considération d'investissement. Aucune responsabilité ou obligation quelle qu'elle soit, qu'elle soit délictuelle, contractuelle ou autre, n'est ou ne sera acceptée par la Société, Solvay ou l'un de leurs affiliés, actionnaires, administrateurs, conseillers, salariés et représentants respectifs ou toute autre personne pour toute perte, coût ou dommage découlant de quelque manière que ce soit de l'utilisation du communiqué de presse, ou pour les informations ou opinions ou pour toute erreur, omission ou déclaration erronée contenue dans celui-ci ou découlant d'une autre manière de ce communiqué de presse.

A propos de Syensqo

Syensqo est une entreprise fondée sur la science qui développe des solutions novatrices permettant d'améliorer notre façon de vivre, de travailler, de voyager et de nous divertir. Inspirés par les congrès scientifiques initiés par Ernest Solvay en 1911, nous réunissons des talents brillants qui repoussent sans cesse les limites de la science et de l'innovation au profit de nos clients, avec plus de 13 000 employés.

Nous développons des solutions qui contribuent à offrir des produits plus sûrs, plus propres et plus durables, que l'on retrouve dans l'habitat, l'alimentation, et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils électroniques et les soins de santé. Notre force d'innovation nous permet de concrétiser l'ambition d'une économie circulaire et d'explorer des technologies révolutionnaires qui feront progresser l'humanité.

Plus d'informations sur <https://www.syensqo.com/en/investors/spinoff>

Contacts

Relations Média

Nathalie van Ypersele
+32 478 20 10 62

Perrine Marchal
+32 478 32 62 72

Laetitia Schreiber
+32 487 74 38 07

media.relations@solvay.com

Relations Investisseurs

Jodi Allen
+1 609 860 4608

Sherief Bakr
+44 7920 575 989

Bisser Alexandrov
+33 6 07 63 52 80

Imtiyaz Lokhandwala
+1 609 860 3959

investor.relations@solvay.com

Les courriers électroniques et les sites web restent sous le domaine Solvay jusqu'à la séparation effective – à l'exception du site web de Syensqo (www.syensqo.com/en/investors/spinoff).